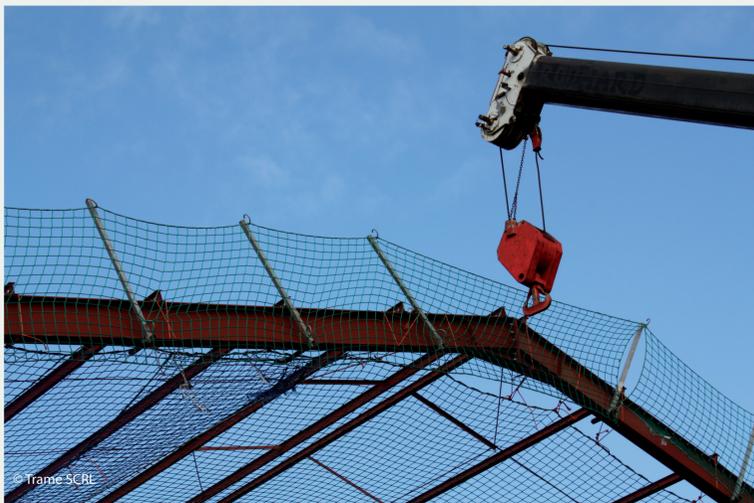


Mesure 312 - Création et développement des microentreprises

La politique de développement rural permet de soutenir la création et le développement de microentreprises actives en dehors des domaines de l'agriculture et de la sylviculture



Pour qui ?

- Microentreprises (seconde transformation du bois, transformation et commercialisation de produits agricoles, utilisation durable de l'énergie)
- Communes en développement rural (PCDR)

Quelles actions soutenues ?

- Aides aux investissements (construction, achat ou rénovation de bâtiment, de matériel et frais généraux, investissements en vue d'une utilisation durable de l'énergie et pour la protection de l'environnement)
- Ingénierie financière
- A destination des communes : ateliers ruraux pour héberger des indépendants et jeunes entreprises

Plus de détails sur www.pwdr.be !

Comment ?

Introduisez un dossier à tout moment à la Région wallonne (Direction des PME).

